

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération du conseil d'administration

du 26 JUIN 2024

n° 53

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 17

PRESENTS (9) :

Mme Braud, Mme Philipponneau, M. Baudry, M. Raynaud, M. Melquiond, Mme Bazin, M. Penin, Mme Lalaque, Mme Leclerc.

POUVOIRS (5) :

M. Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud, Mme Manson, mandante, a pour mandataire M. Penin, M. Bardet, mandant, a pour mandataire M. Baudry, Mme Duffourc-Bazin, mandante, a pour mandataire Mme Lalaque, Mme Van Maercken, mandante, a pour mandataire Mme Leclerc.

EXCUSES (3) : Mme Princet, Mme Roussenque, M. Scaon.

RAPPORTEUR : Madame Françoise BRAUD

Secteur : MOYENS DE GESTION - FINANCES

OBJET : Budget 2024 : Décision Modificative pour le budget FOYERS (DM 1-2024)

VU le Code des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20, et les articles L. 2121-34, L.2312-1, L. 2313-1 et L.1411-3,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R 314-15,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 22,

VU la délibération n° 31 du 27 mars 2024 relative au vote du Budget Primitif 2024,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir des crédits complémentaires nécessaires à l'amortissement des subventions, notamment du jardin thérapeutique de Tivoli.

Le conseil d'administration, ayant délibéré, décide :

- de modifier le Budget Primitif 2024 pour le Budget Foyers, selon le tableau ci-joint.

Les détails des modifications sont les suivants :

En fonctionnement, il est proposé :

En dépenses:

- d'augmenter l'article 60628 « Autres fournitures » à hauteur de 8 000,00 €, chapitre 011.

Soit un montant total de : 8 000,00 €

En recettes :

- de prévoir sur l'article 777 « Quote-part des subventions » une somme de 8 000 € afin d'amortir la subvention liée à l'aménagement du jardin thérapeutique.

Soit un montant total de : 8 000,00 €

SLOW

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération du conseil d'administration

du 26 JUIN 2024

n° 53

page 2/2

En investissement, il est proposé :

En dépenses :

- de prévoir sur l'article 13988 « Autres subventions » une somme de 8 000,00 € afin de réaliser les écritures d'amortissement d'une subvention.
- de réduire l'article 2188 « Autres immobilisations » d'un montant de 8 000,00 €.

Soit un montant total de : 0 €

Fait à Châtellerault, le 26 juin 2024
La Vice-Présidente,

Vote : **Adoptée à l'unanimité**



Françoise BRAUD

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 02/07/24

ID : 086-268600046-20240626-CS24XFINDL0053A-BF

Imprimé le 27/06/2024

SLOW

Décision modificative 1 du 26 juin 2024 Budget FOYERS				
Section de Fonctionnement			Pour information Budget voté 2024 *	DM
Dépenses			3 000,00	8 000,00
60628	GR1 / 011	Autres fournitures	3 000,00	8 000,00
Recettes			0,00	8 000,00
777	GR3 / 019	Quote-part des subventions		8 000,00
Section d'Investissement			Pour information Budget voté 2024 *	DM
Dépenses			309 588,62	0,00
13988	13	Autres subventions	0,00	8 000,00
2188	21	Autres immobilisations	309 588,62	-8 000,00
Recettes			0,00	0,00

* Ne sont représentés ici que les articles du BP 2024 impactés par la décision modificative et non l'ensemble du budget.